

BULLETIN DE DON – CAMPAGNE MUNICIPALE L'ELAN CITOYEN

Les dons effectués par des personnes physiques au financement d'une campagne électorale ouvrent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé**, dans la limite de **20% du revenu imposable** et d'un plafond de **4 600 € par personne et par élection**, conformément à l'article L.52-8 du Code électoral. **Tous les champs sont obligatoires.**

Nom : **Prénom :**

Adresse (domicile fiscal) :.....

Nationalité :

Téléphone : **Email :**

Je fais un don d'un montant de€ par **chèque** à l'attention de : **Julien COQUILLOU, mandataire financier de Claire LAYAN.**

Chèque à libeller à l'ordre de : « **Julien COQUILLOU, mandataire financier de Claire LAYAN** »

Le chèque peut être :

- Déposé sous enveloppe avec vos coordonnées afin de permettre l'établissement du reçu fiscal
- ou remis en main propre à un membre de l'équipe de campagne

📍 Adresse de dépôt : Julien COQUILLOU, 249 Boulevard Godard, 33110 Le BOUSCAT

Déclaration du donneur

Je certifie être une personne physique et que ce don est effectué à titre personnel, conformément aux dispositions du Code électoral.

Fait à , le

Signature :

Informations légales

- Les dons sont **strictement réservés aux personnes physiques**.
- Les **personnes morales** (entreprises, associations, collectivités, etc.), à l'exception des partis ou groupements politiques, **ne peuvent pas financer une campagne électorale**.
- **Tout don supérieur à 150 €** doit être effectué par **chèque, virement, prélèvement ou CB**.
- Un **reçu fiscal** sera adressé au donneur.

Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires à l'établissement du reçu fiscal et sont exclusivement destinées au mandataire financier de la campagne. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.